

Création d'un marché européen - Demande de subvention

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : L'Union Européenne du commerce ambulant, qui regroupe l'ensemble des fédérations européennes du commerce ambulant, organise chaque année, dans l'un des pays membres de l'Union Européenne un marché à caractère européen.

Ce marché européen a pour vocation de réunir dans un même lieu, un panel d'exposants non sédentaires, représentant leur pays et sélectionnés, pour chacun d'entre eux, par leur fédération respective, à partir d'un cahier des charges sélectif.

Le premier marché européen s'est tenu à Strasbourg, le dernier s'est tenu à Florence en 2005.

Chaque marché européen regroupe environ 130 exposants, ce qui constitue une force d'attractivité très importante, un rayonnement très fort et porteur, susceptible de conforter et de renforcer l'image de la Ville de Besançon, répondant en cela, pour partie, aux attentes formulées dans le cadre des études préparatoires à la mise en place du Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale (SOCA).

C'est pourquoi la Ville de Besançon a répondu favorablement à l'accueil de cette manifestation après qu'elle eût été choisie, par l'Union Européenne, parmi de nombreuses villes concurrentes dont Bordeaux, Barcelone ou Florence.

Elle se déroulera sur la Place de la Révolution du 13 au 15 octobre 2006 sans perturber le déroulement des marchés de plein air traditionnel.

Cette opération pour laquelle le budget prévisionnel global s'élève à 56 042 € est organisée conjointement par la Ville de Besançon et l'Office de Commerce.

Le Conseil Municipal de Besançon est donc invité à :

- approuver ce projet,
- solliciter les subventions nécessaires à la tenue et à la réussite de cette manifestation, auprès de l'Etat (FISAC, Direction Economie Commerce, Artisanat et Service), de l'Union Européenne, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre partenaire susceptible de soutenir l'opération,
- signer tous les actes y afférents,
- autoriser l'inscription en recettes des différentes subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs aux chapitres 74 - 91 - 74718, 7472, 7473, 7475, 7477 - 6001 CS 30200,
- autoriser leur réaffectation en dépenses au chapitre 65.91/6574.6001 CS 30200 sur lequel un crédit de 12 210 € a déjà fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2006.

ANNEXE - Budget prévisionnel

DEPENSES			RECETTES	
Actions	Coût par jour	Coût total	Origine	
Hébergement	4 000 €	20 000 €	Ville de Besançon	16 770 €
Frais de dossier		1 560 €		
Communication (base Noël)		25 000 €	Office de Commerce	12 200 €
Prestations fluides diverses		2 000 €	Subventions et partenariat	27 072 €
Sonorisation		1 000 €		
Gardiennage (de 19 h à 7 h)	430 €	1 722 €		
Réception (280 personnes)		4 760 €		
TOTAL		56 042 €		56 042 €

Budget établi sur la base de 130 participants exposants et 87 accompagnants sur 4 nuitées (arrivée le jeudi 12 octobre, départ le lundi 16 octobre au matin).

Coût de la nuitée évaluée à 43 €, petit déjeuner compris (4 €).

Gardiennage : 15 € HT de l'heure (base marché de Noël).

Réception buffet produits régionaux : 16 € par convive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.